



Des adhérents organisés

.... Des salariés défendus.

Compte-rendu de la réunion DP du 17 avril 2008

Réponses aux questions posées par la CFDT

Prime de mobilité

Le 27 février dernier la direction s'est engagée à rembourser les charges sociales salariés en mars concernant la prime de mobilité. Le nécessaire est-il fait pour les personnels de Bourges?

Réponse :

Le remboursement des charges sociales concernant la prime de mobilité n'a pas été régularisé en mars. Il devrait intervenir à partir du mois d'avril 2008.

Commentaire :

Si vous êtes concernés ou que vous connaissez quelqu'un qui pourrait être concerné, assurez-vous que ce remboursement a bien été effectué sur le salaire d'avril. En cas de difficulté, contactez la permanence.

Indemnité d'éloignement

Qu'elle est la démarche à effectuer pour obtenir le document justificatif de non imposition de cette indemnité qui doit être fourni aux services fiscaux?

Réponse :

A ce jour, aucun salarié de Bourges n'a effectué de demande sur le sujet.

Commentaire :

A la CFDT, nous pensons que la démarche doit venir de la direction sans attendre que le salarié en fasse la demande. Les cas ne doivent pas être si nombreux.

EAD

Quel est l'état d'avancement de ces entretiens services par services et détaillés pour les ouvriers, les ETAM et les cadres?

Réponse :

Pour Nexter Munitions, tous les EAD ont été réalisés. En ce qui concerne Nexter Systems, vous trouverez ci-dessous, le détail par entité et par catégories socioprofessionnelles.

	Cadres	ETAM	Ouvriers
DPS	89%	78%	61%
DSC	100%	94%	-
DED	98%	94%	100%
AUTRES	78%	75,5%	87,5%

Commentaire :

Alors que les EAD devaient être finis pour fin avril, nous ne voyons pas comment cet objectif pourra être atteint dans un secteur en particulier. Comme d'habitude, l'EAD (ex EAI) n'est pas la priorité de la hiérarchie. Les hiérarchiques directs ont-ils fixé les objectifs à leurs managers ? et qu'en est-il de la non réalisation de ces objectifs ?

Maillots grande taille

A la dernière réunion des maillots Nexter ont fait l'objet d'un défilé de mode. Cette présentation avait pour objet de nous montrer que ces maillots étaient de grande taille. La lacune, dans le casting, c'est la taille des mannequins, en effet nous pouvions constater que ces vêtements étaient trop grands pour eux. Il serait judicieux de demander la taille des personnels afin de faire une commande adéquate. Quand les personnels de (très) grande taille seront-ils dotés de maillots Nexter ?

Réponse :

Des démarches sont engagées afin de pouvoir doter ces salariés de maillots Nexter à leur taille le plus rapidement possible.

Commentaire :

Toujours cette question que la direction est incapable de régler du premier coup. L'absence de volonté à régler rapidement cette question pourrait s'apparenter à de la discrimination.

Travaux de toiture du restaurant d'entreprise

Nous vous demandons de nous faire un point d'avancement des travaux de réfection de la toiture du restaurant d'entreprise.

Réponse :

L'état d'avancement des travaux de réfection de la toiture est lié aux conditions météorologiques. Cependant, la pose des sorties de toiture pour les skydômes et l'évacuation des fumées est terminée et environ un tiers des structures support de la couverture est réalisé.

Commentaire :

Contrairement à ce qui nous est dit en réunion, on peut s'apercevoir que lors de temps pluvieux, les travaux continuent et en période de beau temps, les travaux sont arrêtés.

Est-ce une nouvelle méthode de travail ?

N'hésitez pas à faire remonter vos questions DP aux élus :

Michel Chanudet : poste 9432
Frédéric Poupard : poste 9770
Franck Melendez : poste 9430
Laurent Desgland : poste 9530
Alain Theurier : poste 9170
Antoine Le Floch : poste 9257

ou à la permanence CFDT : postes 9089-9088-9916

cbo.cfdt@nexter-group.fr
<mailto:bourges@cfdt-nexter.com>